

## REGISTRE DES QUESTIONS

### INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

<b>Collectivité :</b>	Métropole du Grand Nancy
<b>Type d'annonce :</b>	Avis d'appel à la concurrence
<b>Type de procédure :</b>	Procédure avec négociation (phase candidature)
<b>Référence :</b>	MGN_2025_046_SG
<b>Date de mise en ligne :</b>	Le jeudi 16 octobre 2025 à 08:20:01
<b>Date de clôture :</b>	Le lundi 19 janvier 2026 à 12:00:00
<b>Titre :</b>	Renouvellement du système Billettique du bassin nancéien
<b>Descriptif :</b>	<p>Le marché porte sur les prestations relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Aux études, aux développements des logiciels, au paramétrage complet ;</li><li>• Aux essais usine, site, d'interopérabilité, intégration ;</li><li>• A la production, contrôle qualité et la livraison des équipements ;</li><li>• A la désinstallation complète de l'ancien système billettique (hors DAT) ;</li><li>• A l'installation du matériel : en embarqué, au sol, en agence, aux dépositaires, etc ;</li><li>• A la mise en service et à la garantie des équipements et du système ;</li><li>• A l'hébergement et maintien en conditions opérationnelles de la solution ;</li><li>• A la formation aux systèmes et outils ;</li><li>• A la fourniture des consommables : supports, SAM, etc ;</li><li>• A des prestations de maintenance logicielle et matérielle.</li></ul>
	<p>Conformément aux dispositions des articles L.1212-1 et suivants du code de la commande publique, la Métropole du Grand Nancy, la Communauté de communes du Bassin de Pompey, et la Communauté de communes du Pays du Sel et Vermois interviennent en tant qu'entités adjudicatrices en leur qualité d'autorités organisatrices de la mobilité.</p> <p>Le Syndicat Mixte des Transports Suburbains de Nancy intervient en tant qu'entité adjudicatrice en sa qualité de syndicat mixte de transports défini à l'article L.1231-10 du code des transports et des compétences qu'il exerce au titre de l'article L1231-11 du même code pour l'organisation des services de mobilité suburbaine.</p> <p>La Métropole du Grand Nancy intervient comme coordonnateur du groupement de</p>

commande pris en application des dispositions des articles L.2113-6 et suivants du code de la commande publique dont les membres sont les suivants : Métropole du Grand Nancy, Communautés de communes du Bassin Pompey, Communautés de Communes du Pays du Sel et du Vermois et Syndicat Mixte des Transports Suburbains de Nancy. La Métropole du Grand Nancy sera seule chargée de la procédure de passation et de l'exécution de ses besoins propres et mutualisés avec les autres membres. Chaque membre du groupement a en charge l'exécution technique et financière des prestations (émission des bons de commande, règlement des prestations, etc.).

Les caractéristiques sont précisées au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Le marché prévoit :

- Une tranche ferme,
- Une tranche optionnelle n°1 (TO1) portant sur des prestations de maintenance du matériel.

Le contrat est conclu pour une durée de quatre seize (96) mois ferme (tranche ferme et tranche optionnelle) répartie ainsi : une tranche ferme d'une durée de 96 mois incluant la tranche optionnelle d'une durée de 48 mois.

Il s'agit d'un contrat composite correspondant pour partie à un marché ordinaire et pour partie à un accord-cadre à bons de commande.

La tranche ferme sera rémunérée à la fois par application de prix global et forfaitaire et par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix.

Pour la partie exécutée selon la technique d'achat de l'accord-cadre mono-attributaire, le montant maximum s'élève à 5 500 000 euros HT.

Le présent marché fixe toutes les conditions d'exécution des prestations pour la partie à bons de commande. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande par chaque membre du groupement de commandes. Conformément aux dispositions de l'article L2112-2 du code de la commande publique, l'exécution du marché comporte une clause d'insertion par l'activité économique. Les modalités sont décrites au CCAP).

Lieu(x) d'exécution :

Le territoire du bassin nancéien et les lieux d'exploitation des transports en commun – dépôts, gares, stations, dépositaires, parkings-relais, parkings-vélos ; locaux de la Métropole et des services transport des différentes communautés de communes membres du groupement de commandes.

## REGISTRE DES QUESTIONS / REONSES REONDUES

## Questions / Réponses

[ 17/12/2025 à 14:09:12 ] Bonjour,

L'application Hoplink sur carte est mentionnée §7.5, confirmez vous que le titulaire devra intégrer la gestion de cette application dans son fonctionnel ?

[ 23/12/2025 14:39:41 ] bonjour,

*suite à la question posée par un candidat, ci-après la réponse :*

*Nous confirmons.*

*cordialement,*

[ 17/12/2025 à 14:07:25 ] Bonjour,

Au §7.7.1, ,il est demandé au titulaire de prévoir si besoin une cérémonie de tirage de clés et la fourniture des SAM. Cependant, nous ne trouvons pas de lignes au BPU liées a ces prestations. Est ce un oubli ?

[ 23/12/2025 14:38:21 ] bonjour,

*suite à la question posée par un candidat, ci-après la réponse :*

*Au §7.7.1 du CCTP, la fourniture des SAM est inclue dans les postes 2.1 du BPU-TF avec équipements "Pour toutes les fournitures, le prix comprend l'équipement en état de fonctionnement matériel et logiciel, personnalisé à la charte, ainsi que tous ses périphériques en fonction du type de matériel (supports, cible , antenne, imprimante, ...), l'installation de la SIM, la fourniture et l'installation du SAM.*

*La pièce Grand Nancy\_Bill.\_DPGF\_BPU\_DQE.v23122025 apporte cette précision.*

*Le tirage des clés est inclus dans le poste 1.1 de la DPGF-TF.*

[ 17/12/2025 à 14:06:57 ] Bonjour,

Au §7.1.3.1, il est demandé au titulaire de prévoir un plan de reprise des données existantes. Pouvez vous svp préciser le format des données à récupérer ?

[ 23/12/2025 14:37:06 ] Bonjour,

*suite à la question posée par un candidat, ci-après la réponse :*

*Au §7.1.3.1 du CCTP, Les données billettiques à récupérer sont au format CSV ou XML.*

*La récupération des données clients MyBus est en cours d'instruction.*

*cordialement,*

[ 17/12/2025 à 14:06:27 ] Pouvez vous confirmer que la solution SAE actuelle et le pupitre EQUANS dispose des fonctions ouvertes permettant la vente par un tiers

## Questions / Réponses

[ 23/12/2025 14:35:34 ] Bonjour,  
suite à la question posée par un candidat, ci-après la réponse :  
Nous confirmons.  
Les candidats sont invités à préciser les risques identifiés.  
cordialement

[ 15/12/2025 à 09:12:59 ] Bonjour,  
Combien de DAT Conduent modèle DAS400 rétrofités, le client sera en capacité de nous fournir pour les développements des applications ?

[ 17/12/2025 11:01:42 ] Bonjour,  
Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :  
"Les fournitures possibles sont à l'étude.  
Le candidat peut considérer à ce stade la mise à disposition d'un DAT complet et de bancs de tests sur les différents environnements. "

Cordialement,  
La Direction de la commande publique –achat

[ 15/12/2025 à 09:12:44 ] Bonjour,  
Quel est le format du SDK fourni par Conduent ?  
Comment les applications vont pouvoir communiquer avec le SDK fourni par Conduent ?

[ 17/12/2025 11:01:03 ] Bonjour,  
Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :  
Le format du SDK fourni par Conduent :  
-protocole RS32 pour BCS (fourniture de la documentation du protocole de communication)  
-Une API C++ pour les autres périphériques (E/S, monnayeur, onduleur, module bancaire).

Cordialement,  
La Direction de la commande publique –achat

[ 15/12/2025 à 09:10:51 ] Bonjour,  
Le titulaire aura t'il la main sur le DAT modèle DAS400 rétrofités pour installer des logiciels tiers ?

## Questions / Réponses

[ 17/12/2025 11:00:02 ] Bonjour,

Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :

Oui le titulaire sera autonome pour installer son logiciel de vente.

Cordialement,

La Direction de la commande publique –achat

[ 15/12/2025 à 09:10:36 ] Bonjour,

Quelles sont les caractéristiques de la machine DAT modèle DAS400 rétrofités (CPU, RAM, Mémoire de stockage) ?

[ 17/12/2025 10:59:19 ] Bonjour,

Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :

Les caractéristiques du DAS400 sont:

- Processor : Intel® Celeron® CPU J1900® 1.99GHz 2.00 GHz
- Installed memory (RAM): 4,00 GB (3,89 GB usable)
- System type: 64-bit Operating System, x64-based processor
- Pen and Touch: Touch Support with 2 Touch Points.

Cordialement,

La Direction de la commande publique –achat

[ 15/12/2025 à 09:10:11 ] Bonjour,

Qui est en charge du maintien de l'OS Windows 10 IOT préinstallé sur les DAT Conduent (mise à jour, sécurisation) et par conséquent du SDK associé ?

[ 17/12/2025 10:58:33 ] Bonjour,

Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :

Le maintien de l'OS et du SDK ne sont pas à la charge du Titulaire.

Cordialement,

La Direction de la commande publique –achat

[ 15/12/2025 à 09:09:48 ] Bonjour,

Quelle est la version de l'OS Windows 10 IOT préinstallé sur les DAT Conduent (modèle DAS400 rétrofités) ?

## Questions / Réponses

[ 17/12/2025 10:57:41 ] Bonjour,

Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :

La version est windows 10 IoT Entreprise 2016 LTSB.

Cordialement,

La Direction de la commande publique –achat

[ 12/12/2025 à 09:48:13 ] Bonjour,

Les supports de titre distribués en vente à bord prévus sur le nouveau système sont-ils : les billets sans contact et les CB2D régionaux interopérables cartonnés ?

[ 17/12/2025 10:57:03 ] Bonjour,

Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :

*Le besoin exprimé est le suivant: pouvoir distribuer à bord un titre occasionnel donnant droit aux correspondances des réseaux FLUO et TER tels que la tarification intégrée en vigueur le permet.*

*Il n'y a pas à date de BSC qualifié par la région comme la CSC Simplicités, et pas de projet à moyen terme à notre connaissance.*

*Le support privilégié à date reste donc le CB2D imprimé émis par appel de la plateforme de génération de CB2D régionale. Un tel titre nécessite une gestion de date de validité (début-fin).*

*L'utilisation de titres CB2D pré-encodés et pré-imprimés (qui permettrait de s'affranchir d'une distribution à bord et donc d'une installation d'imprimante) nécessite que le système puisse gérer la consommation du titre et son cycle de vie au regard de la gamme tarifaire.*

Cordialement,

La Direction de la commande publique –achat

[ 12/12/2025 à 09:44:27 ] Bonjour,

Pouvez-vous décrire la cinématique de vente à bord actuelle ?

## Questions / Réponses

[ 17/12/2025 10:56:00 ] Bonjour,

Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :

Les conducteurs s'approvisionnent de supports préchargés au DAC en dépôt.

Chaque conducteur gère son stock de supports pré-chargés et gestion de caisse associée via DAC.

Les titres magnétiques Pass1, Pass 2 et Mixcités 1 voyage sont vendus à bord, payables uniquement par espèces.

L'appoint par le client est conseillé mais le conducteur a un fond de caisse et 3 monnayeurs intégrés aux DAC ont été ajoutés.

Cordialement,

La Direction de la commande publique –achat

[ 12/12/2025 à 09:43:48 ] Bonjour,

Au §2.4.5, il est demandé une reprise intégrale du périmètre TITAN, mais il est aussi demandé au BPU une option pour la mise en place d'une interface avec ce progiciel. Il nous semble impossible de réaliser les fonctions ( de prélevement par ex) via deux logiciels. Pouvez-vous nous confirmer que la demande est celle du CCTP et qu'il n'y a pas d'interface TITAN à chiffrer ?

[ 17/12/2025 10:55:03 ] Bonjour,

Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :

Une interface avec l'outil TITAN est demandée au BPU pour sécuriser les aléas projet associés à ce périmètre: périmètre période de continuité, phasage, choix de l'opérateur de transport,etc.

Cordialement,

La Direction de la commande publique –achat

[ 12/12/2025 à 09:43:23 ] Bonjour,

Au §3.2.1 il est précisé que la plateforme Régionale permet la génération et signature de M-tickets pour les canaux digitaux. Il est demandé au soumissionnaire de générer des tickets cartonnés ou papiers. Pouvez-vous confirmer que les adaptations de la plateforme régionale à ce format de support sont hors périmètre ?

[ 17/12/2025 10:54:16 ] Bonjour,

Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :

Les évolutions éventuelles de la plateforme régionale ne font pas parties du périmètre du présent marché.

Cordialement,

La Direction de la commande publique –achat

## Questions / Réponses

[ 12/12/2025 à 09:42:53 ] Bonjour,

ligne 2.2.12 du BPU, devons nous comprendre "Pupitre de vente" au lieu de TPVS ? Si oui quelle est la différence avec la ligne 2.2.11 ?

[ 17/12/2025 10:53:38 ] Bonjour,

*Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :*

*Il faut comprendre TPVS, un terminal permettant de la vente à bord de véhicule non équipé de SAE et pour un véhicule type minibus avec peu de place pour installer un pupitre billettique classique.*

*Cordialement,*

*La Direction de la commande publique –achat*

[ 11/12/2025 à 16:32:25 ] Bonjour,

Pour les véhicules équipés du SAE Equans, pouvez-vous préciser si l'APN actuellement utilisé par le SAE est ouvert au routage des flux billettiques vers le back-office du futur système billettique ?

À défaut, devons-nous considérer que toute communication billettique, y compris dans les véhicules équipés d'un SAE, doit impérativement passer par une connectivité 4G/5G et un APN dédié fourni par le titulaire ?

Si cette seconde hypothèse est confirmée, nous vous remercions de bien vouloir modifier le BPU/DQE/DPGF afin de permettre la valorisation des abonnements data nécessaires, de la fourniture des cartes SIM, ainsi que de la mise à disposition d'un APN dédié.

[ 17/12/2025 10:52:44 ] Bonjour,

*Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :*

*Les routeurs embarqués ACKSYS disposant d'une connectivité 5G et WiFi dans les trolleybus, BHNS et bus. Il est à noter que le forfait par véhicule est limité aujourd'hui à 2Go / mois (non mutualisé) sur le routeur Acksys du SAE. Mais, il est évidemment possible de l'augmenter.*

*Actuellement c'est un APN public, et Adista fournit des cartes SIM qui fonctionnent avec un VPN.*

*Dans tous les cas l'abonnement à la charge de l'opérateur transport.*

*Les candidats peuvent préciser, justifier et chiffrer les exigences technique/ sécurité nécessaire au bon fonctionnement de leurs solutions.*

*cordialement,*

*La Direction de la commande publique-achat*

[ 11/12/2025 à 11:54:26 ] La section 5.1 des règles de consultation stipule qu'il y a deux phases : une phase de candidature et une phase d'appel d'offres, avec différents ensembles de documents à soumettre pour chaque phase. Cependant, une seule date limite est indiquée : le 19 janvier. Pouvez-vous confirmer :

1. Tous les documents énumérés à la section 5.1 sont-ils requis pour le 19 janvier ?
2. La date limite pour la phase de candidature est-elle la même que celle pour la phase d'appel d'offres ?

## Questions / Réponses

[ 11/12/2025 17:43:24 ] Bonjour,  
suite aux questions posées par un candidat, ci-après les réponses :  
1) oui  
2) oui une date limite unique phase candidature + offre  
  
cordialement,

[ 10/12/2025 à 16:28:06 ] Bonjour,  
Dans le DPGF – Tranche optionnelle, certaines lignes mentionnent explicitement un forfait annuel tandis que d'autres ne le précisent pas.  
Afin d'éviter toute ambiguïté dans la structuration de l'offre financière, pourriez vous confirmer pour chaque poste s'il s'agit :  
– d'un forfait annuel  
ou  
– d'un forfait couvrant l'ensemble des 48 mois de la tranche optionnelle ?  
Cordialement,

[ 11/12/2025 17:36:57 ] Bonjour,  
suite à la question posée par un candidat, ci-après la réponse :  
Nous confirmons.  
Cordialement,

[ 08/12/2025 à 09:41:55 ] Bonjour, Suite aux échanges avec les différents candidats lors de la visite de site, pourriez vous ajouter aux bordereaux des prix une ligne permettant de valoriser les switchs réseau nécessaires dans les véhicules.

[ 11/12/2025 17:35:45 ] Bonjour,  
suite à la question posée par un candidat, ci-près-la réponse :  
Les composants réseaux sont à valoriser dans les postes 2.2 du BPU-TF, permettant au candidat de proposer son architecture selon les différentes configurations.  
cordialement,

[ 03/12/2025 à 17:48:32 ] Bonjour,  
  
Au DQE, les lignes Open Payment ont des quantités différentes :  
- Dont part hébergement modules nécessaires pour l'openpayment : quantité 5  
- Dont part relative la gestion des taps openpayment et passerelle de paiement. : quantité 1  
  
Pouvez-vous expliciter ces différences de quantité? Merci

## Questions / Réponses

[ 11/12/2025 17:41:04 ] Bonjour,  
suite à la question posée par un candidat, ci-après la réponse :

*La pièce est mise à jour. L'acheteur a déposé un nouveau document sur la plateforme.  
cordialement,*

[ 03/12/2025 à 17:43:48 ] Bonjour,

Nous comprenons que vous ne souhaitez pas faire évoluer le modèle de tarification Open Payment indiqué dans le BPU/DQE. Toutefois, et afin que chaque soumissionnaire puisse chiffrer un forfait annuel sur une base commune, pouvez-vous communiquer un nombre de taps annuel estimés sur le réseau ? Merci

[ 11/12/2025 17:34:39 ] Bonjour,  
suite à la question posée par un candidat, ci-après la réponse :

*En considérant les chiffres de ventes des années 2023 et 2024 avec une hypothèse de report de 30% sur le service openpayement, on estime un volume de taps annuels autour de 500 000.*

*Sur la part hors zone euro on peut à ce stade prendre une hypothèse de 1 à 2% au vu des données touristiques disponibles.*

*Le candidat précise ses hypothèses notamment sur la répartition CB/VISA/MC.  
cordialement,*

[ 02/12/2025 à 10:24:16 ] Concernant la plateforme ou passerelle des gestion des APIs, confirmez-vous que l'exploitant souhaite être totalement autonome dans la définition des règles de gestion et de partage entre son central billettique et ses partenaires de mobilité ?

[ 11/12/2025 17:33:39 ] Bonjour,  
suite à la question posée par un candidat, ci-après la réponse :  
*Nous confirmons.*  
cordialement,

[ 28/11/2025 à 20:08:00 ] Bonjour,  
Il est précisé dans une de vos réponses la fourniture du GrandNancy\_CCTPBill\_V28112025. Ce document ne figure pas dans le dossier de consultation. Pouvez vous l'ajouter ?

[ 01/12/2025 09:01:09 ] Bonjour,  
*L'acheteur a déposé le document CCTP sur la plateforme.*  
*Cordialement,*  
*La direction de la commande publique-achat*

## Questions / Réponses

[ 28/11/2025 à 10:06:34 ] Bonjour,

La date de remise des offres est fixée au lundi 5 janvier 2026, nous sollicitons un report de quatre semaines, jusqu'au lundi 2 février 2026.

Ce report nous permettra de garantir une réponse conforme et de qualité, à la hauteur des exigences du dossier.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande.

Cordialement,

---

[ 28/11/2025 15:47:20 ] Bonjour,

*Une nouvelle date de remise des offres est fixée au 19/01/2026.*

Cordialement,

[ 27/11/2025 à 14:22:14 ] Bonjour,

Le contrat avec un acquéreur fait-il partie du périmètre de cet appel d'offres ou cela sera pris en direct par le pouvoir adjudicateur en phase projet ?

Si le candidat doit apporter un acquéreur, avez-vous une préférence ?

---

[ 28/11/2025 15:46:49 ] Bonjour,

*Il est clairement précisé dans les pièces du marché que le contrat acquéreur fait partie intégrante du périmètre.*

*Le candidat est libre de présenter une offre avec l'acquéreur de son choix.*

Cordialement,

[ 27/11/2025 à 14:13:29 ] Bonjour,

Suite à la visite site, pouvez-vous confirmer s'il faut prévoir une imprimante à bord pour l'ensemble des véhicules ou uniquement pour ceux équipés de SAE light (ex: TAD) ? Certains véhicules semblent réaliser uniquement de la vente au casier et non impression ticket cb2d.

Merci de clarifier cela et les quantités à chiffrer le cas échéant.

## Questions / Réponses

[ 28/11/2025 15:46:11 ] Bonjour,

*Le besoin exprimé est le suivant: pouvoir distribuer à bord un titre occasionnel donnant droit aux correspondances des réseaux FLUO et TER tels que la tarification intégrée en vigueur le permet.*

*Il n'y a pas à date de BSC qualifié par la région comme la CSC SimPLICITÉS, et pas de projet à moyen terme à notre connaissance.*

*Le support privilégié à date reste donc le CB2D imprimé émis par appel de la plateforme de génération de CB2D régionale. Un tel titre nécessite une gestion de date de validité (début-fin).*

*L'utilisation de titres CB2D pré-encodés et pré-imprimés (qui permettrait de s'affranchir d'une distribution à bord et donc d'une installation d'imprimante) nécessite que le système puisse gérer la consommation du titre et son cycle de vie au regard de la gamme tarifaire.*

*Les candidats sont invités à détailler dans leur offre leur proposition sur ce cas d'usage spécifique.*

*Concernant la partie technique d'interface avec les SAE et SAE light Equans, nous instruisons en parallèle le sujet pour déterminer les possibilités, notamment concernant le pilotage de périphériques (branchés, en bluetooth, etc.).*

Cordialement,

[ 27/11/2025 à 09:58:18 ] En réponse à la question "nous ne retrouvons pas l'équipement nécessaire à cette distribution (type imprimante ou lecteur), ni en fourniture, ni en installation. Merci de confirmer le besoin.", vous nous renvoyez à la réponse à la question 39. Celles ci ne sont pas numérotées. Pouvez vous donner à nouveau la réponse ?

[ 28/11/2025 15:43:52 ] Bonjour,

*Une nouvelle version du BPU est publiée avec la précision au poste 2.1.11 du BPU-TF et DQE-TF.*

Cordialement,

[ 27/11/2025 à 09:56:53 ] Bonjour, au regard du planning de consultation, est-il possible d'obtenir un report du dépôt des offres de trois semaines (26/01)

[ 28/11/2025 15:42:53 ] Bonjour,

*Une nouvelle date de remise des offres est fixée au 19/01/2026.*

Cordialement,

[ 24/11/2025 à 18:14:37 ] Confirmez vous que le dernier BPU à jour est celui daté du 03/11/2025 ?

## Questions / Réponses

[ 27/11/2025 09:42:06 ] Bonjour,

Une nouvelle version du BPU va bientôt être publiée.

Cordialement,

La Direction de la Commande -publique

[ 24/11/2025 à 18:11:23 ] Une réponse collective fait mention Cf réponse à la question n°39. Les questions n'étant pas numérotées sur la plateforme, pourriez vous nous apporter davantage de précision à la question posée.

[ 28/11/2025 15:42:11 ] Bonjour,

Oui, une nouvelle version du BPU va bientôt être publiée.

Cordialement,

[ 24/11/2025 à 10:41:10 ] Bonjour,

Dans les réponses aux précédentes questions, il est stipuler qu'une version actualisée du BPU serait publiée.

Sauf erreur de notre part, nous n'avons pas trouvé cette nouvelle version sur la plateforme. Pourriez vous s'il vous plaît publier cette nouvelle version ?

[ 27/11/2025 09:37:14 ] Bonjour,

Oui, une nouvelle version du BPU va bientôt être publiée.

Cordialement,

La Direction de la commande publique-achat

[ 24/11/2025 à 10:36:59 ] Bonjour,

Référence : CCAP §11 – Développement durable – Actions d'insertion par l'activité économique

Le CCAP prévoit une obligation d'insertion de 3 heures pour 10 000 € HT, soit environ 1 500 heures pour un marché estimé à 5 M€ HT.

Compte tenu de la durée opérationnelle très courte du projet (14 mois), du caractère principalement intellectuel et technique, cette exigence apparaît difficilement applicable en l'état.

Pourriez vous envisager une réduction proportionnée du volume d'heures d'insertion afin de l'adapter à la nature du marché ?

[ 28/11/2025 15:41:29 ] Bonjour,

La clause a été revue pour assouplir les conditions à 2h pour 10 000 € ht attribués (ce qui ramènerait les heures à 1000 au lieu de 1500).

L'article 11 du CCAP est mis à jour en conséquence dans la version CCAP\_2025-046\_V26112025. Il annule et remplace le précédent.

Cordialement,

## Questions / Réponses

[ 19/11/2025 à 17:21:46 ] Bonsoir,

- 1) Afin de nous assurer d'être en mesure de faire fonctionner l'applicatif billettique sur le pupitre SAE, pouvez-vous nous faire parvenir les spécifications de ce pupitre et les pré-requis à l'interfaçage ?
- 2) Dans le contexte des fêtes de fin d'année, la date limite de remise actuellement fixée au lundi 5 janvier nous semble difficile à tenir, est-il envisageable de proroger la date butoir d'au moins 2 semaines afin de présenter une offre la plus complète et optimisée ?
- 3) En cas d'intégration de l'application billettique sur le pupitre SAE, pouvez-vous clarifier les modalités d'implémentation des éventuels périphériques à piloter à partir de ce pupitre (imprimante, lecteur sans contact) ?

Bonne journée

---

[ 28/11/2025 09:41:24 ] Bonjour,

suite à la question posée à un candidat, ci-après la réponse :

- 1) Les spécifications ne peuvent pas être diffusées à ce stade. Une nouvelle annexe sur la fiche technique du Pupitre est ajoutée. CCTP\_ANNEEn°6\_Fiche pupitre SAE (jointe à ce mail).
- 2) L'acheteur a modifié la date limite de remise des offres au 19/01/2026 à 12h.
- 3) C'est l'application billettique qui pilotera les périphériques.

cordialement,

La direction de la commande publique-achat

[ 19/11/2025 à 16:24:53 ] Quel est l'événement déclenchant le début de la tranche ferme du projet ?

---

[ 24/11/2025 16:36:30 ] Bonjour,

Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :

Pour les Prestations comprises dans la DPGF couvrant la tranche ferme, le délai d'exécution des Prestations démarre à compter de la date d'émission de l'OS de démarrage, sauf mention particulière dans l'OS de démarrage.

Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 5 Janvier 2026 à 12h00.

Cordialement,

La Direction de la commande publique –achat

[ 19/11/2025 à 16:23:11 ] Il est indiqué "Le contrat est conclu pour une durée de quatre seize (96) mois ferme (tranche ferme et tranche optionnelle) répartie ainsi : une tranche ferme d'une durée de 96 mois incluant la tranche optionnelle d'une durée de 48 mois."

Il semble y avoir une coquille dans l'énonciation des durées de chaque tranche. Pouvez-vous corriger cela et indiquer les durées respectives de la TF et de la TO ?

## Questions / Réponses

[ 24/11/2025 16:35:57 ] Bonjour,

Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :

La tranche ferme est bien d'une durée de 96 mois, pendant cette période la tranche optionnelle pourra être déclenchée, pour une durée de 48 mois, sans dépasser le terme de la tranche ferme.

Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 5 Janvier 2026 à 12h00.

Cordialement,

La Direction de la commande publique –achat

[ 17/11/2025 à 15:42:37 ] Bonjour,

Pourriez vous s'il vous plaît présenter les frais relatifs à la gestion des TAPS Open Payment et de la passerelle soit par transaction, soit en fonction du montant de la transaction.

Par ailleurs, afin de permettre la définition de tranches dégressives selon le volume ou le montant des transactions, pourriez vous proposer plusieurs lignes ?

[ 24/11/2025 16:35:18 ] Bonjour,

Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :

Nous maintenons à ce stade le modèle publié.

Le candidat est invité à présenter son modèle et propositions d'optimisation dans le cadre de la consultation.

Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 5 Janvier 2026 à 12h00.

Cordialement,

La Direction de la commande publique –achat

[ 17/11/2025 à 08:40:32 ] Concernant les droits de licence du client, pouvez-vous confirmer que les conditions générales du fournisseur s'appliqueront conformément à l'article 45.2 du CCAG-TIC ?

[ 11/12/2025 17:29:15 ] Bonjour,

suite à la question posée par un candidat, la réponse est ci-après :

Nous confirmons.

cordialement,

[ 17/11/2025 à 08:40:11 ] Concernant les pénalités applicables au titre de l'article 17.3 du CCAP, pouvez-vous confirmer qu'elles sont incluses dans le plafond prévu à l'article 17.1 du CCAP ?

## Questions / Réponses

[ 18/11/2025 10:03:28 ] Bonjour,

suite à la question posée par un candidat, ci-après la réponse :

Lorsque les pénalités sont plafonnées, cette mention est précisée au CCAP. En l'occurrence, les pénalités du 17.3 ne font pas l'objet d'un plafonnement.

Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 5 Janvier 2026 à 12h00.

Cordialement,

La Direction de la commande publique –achat

[ 17/11/2025 à 08:39:40 ] Concernant l'article 12.5 du CCAP, pouvez-vous confirmer que les obligations relatives au plan de réversibilité et de transférabilité concernent uniquement les données du client et les données générées par le système, et qu'aucune remise d'informations ou de matériels propriétaires du fournisseur, tels que le code source, protégés par les articles 44.1 et 46.3 du CCAG-TIC, ne sera exigée ?

[ 24/11/2025 16:34:16 ] Bonjour,

Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :

Nous confirmons.

Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 5 Janvier 2026 à 12h00.

Cordialement,

La Direction de la commande publique –achat

[ 14/11/2025 à 16:11:47 ] La solution prévoit potentiellement la distribution de CB2D à bord.

1- ceux étant normés, chaque vente nécessite la connexion à la plateforme Grand Est. Pouvez-vous confirmer ?

Qu'en est il de la vente dans les zones blanches potentielles, la norme ne permettant pas la vente offline

2- nous ne retrouvons pas l'équipement nécessaire à cette distribution (type imprimante ou lecteur) , ni en fourniture, ni en installation. Merci de confirmer le besoin.

[ 24/11/2025 16:33:31 ] Bonjour,

Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :

1- La distribution de CB2D normé nécessite en effet une connexion en temps réel à la plateforme. Une étude de couverture est à prévoir, les risques à évaluer et des modes de fonctionnement à proposer.

2- Cf. réponse à la question n°39.

Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 5 Janvier 2026 à 12h00.

Cordialement,

La Direction de la commande publique –achat

## Questions / Réponses

[ 14/11/2025 à 09:52:07 ] En l'absence d'accès direct aux périphériques de paiement du DAT, Pouvez-vous confirmer que Conduent garde la responsabilité des encaissements (numéraires et CB) ?

[ 18/11/2025 09:56:26 ] Bonjour,  
Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :  
Nous confirmons.

*Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 5 Janvier 2026 à 12h00.*

*Cordialement,*  
*La Direction de la commande publique –achat*

[ 14/11/2025 à 09:51:38 ] En l'absence de détail sur le SDK du DAT, merci de préciser l'ensemble des fonctions à implémenter (distribution, paiement, maintenance, gestion des stocks, supervision, alarmes, rechargement, interface sonore & vocale/, ...?)

Pouvons nous disposer du détail matériel (marque/modèle) des périphériques actuels tels que -coupleur sans contact interne, coupleur en façade, lecteur de CB2D, imprimante reçu, imprimante BSC, séparateur de BSC, la résolution de l'écran tactile...?

[ 27/11/2025 09:36:02 ] Bonjour,  
Le candidat est invité à proposer une solution fonctionnelle couvrant le même périmètre que dans le cadre de la fourniture d'automates de ventes.  
La publication d'une Annexe concernant l'automate de vente actuel est à l'étude.  
cordialement,  
La Direction de la commande publique-achat

[ 14/11/2025 à 09:25:30 ] En l'absence de documentation du Sdk, afin de conserver l'équité des candidats, pouvons nous proposer une variante consistant à mettre à disposition nos api billettiques permettant au fournisseur DAT de s'interfacer au cœur billettique ?

Ce mode opératoire est désormais plus commun que l'intégration d'un Sdk spécifique.

[ 18/11/2025 09:55:47 ] Bonjour,  
Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :  
Les variantes ne sont pas autorisées.  
Le candidat est invité à préciser la liste des Apis et les hypothèses prises pour cadrer leur offre.

*Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 5 Janvier 2026 à 12h00.*

*Cordialement,*  
*La Direction de la commande publique –achat*

## Questions / Réponses

[ 14/11/2025 à 08:05:47 ] Pourriez vous préciser à quel périmètre fait référence le budget de 5,5m€ HT mentionné au RC? S'agit il du DPGF + DQE ?  
Si ce n'est pas le cas, pourriez vous préciser le budget global maximal correspondant ? Merci par avance

[ 18/11/2025 09:54:55 ] Bonjour,  
*Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :*  
*Il s'agit d'un contrat composite correspondant pour partie à un marché ordinaire et pour partie à un accord-cadre à bons de commande.*  
*La tranche ferme sera rémunérée à la fois par application de prix global et forfaitaire et par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix. Pour la partie exécutée selon la technique d'achat de l'accord-cadre mono-attributaire, le montant maximum s'élève à 5 500 000 euros HT.*

*Le périmètre fait donc référence au DQE hors DPGF.*

*Il n'y a pas de budget global maximal communiqué dans le cadre de la procédure d'appel d'offre, le candidat pourra aborder cette question lors des phases de négociations.*

*Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 5 Janvier 2026 à 12h00.*

*Cordialement,*

*La Direction de la commande publique –achat*

[ 13/11/2025 à 18:47:39 ] Pouvez-vous confirmer la mise à disposition d'au moins 3 DATs (plateforme Test, plateformes Dev et preprod) pour la phase de build ainsi que pendant la durée du contrat de maintenance logicielle

[ 24/11/2025 16:31:59 ] Bonjour,  
*Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :*  
*Les fournitures possibles sont à l'étude.*  
*Le candidat peut considérer à ce stade la mise à disposition d'un DAT complet et de bancs de tests sur les différents environnements.*

*Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 5 Janvier 2026 à 12h00.*

*Cordialement,*

*La Direction de la commande publique –achat*

[ 13/11/2025 à 18:46:52 ] Pouvez-vous confirmer que la gestion des caisses des DAT est gérée par le SDK de son monnayeur ?

## Questions / Réponses

[ 18/11/2025 09:53:16 ] Bonjour,

Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :

Non, le SDK permet le pilotage matériel du monnayeur; en revanche, la gestion de l'état des caisses en fonction des ventes réalisées et moyens de paiement utilisés est de la responsabilité du système de vente déployé par le titulaire.

Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 5 Janvier 2026 à 12h00.

Cordialement,

La Direction de la commande publique –achat

[ 13/11/2025 à 18:44:09 ] Nous notons dans le DQE 2.1.3 une quantité de 1263 valideurs, alors que la somme des installations forfaitaires nous amène à un nombre largement supérieur. Pouvez - vous confirmer les quantitatifs à prendre à compte et expliciter le différentiel ?

[ 28/11/2025 15:38:34 ] Bonjour,

Les quantités ont été mises en cohérence au sein des différentes pièces du marché, en intégrant des hypothèses de pourcentage de pièces de rechange et de renouvellement de parcs sur la durée du DQE.

Cordialement,

[ 13/11/2025 à 17:23:02 ] Merci de confirmer le fonctionnel attendu des cartes agent par équipement. Ceci concerne-t-il les conducteurs ? les dépositaires ? les vendeurs en agence ? les mainteneurs DAT ? les Convoyeurs de fonds ?

[ 18/11/2025 09:52:20 ] Bonjour,

Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :

Le fonctionnel attendu est décrit au § 7.2.2

"Cartes Agents : des cartes spécifiques aux agents sont à prévoir, elles permettront l'accès à des fonctionnalités spécifiques selon les habilitations des agents :

- Prise de service par les conducteurs
- Maintenance
- Agents commerciaux
- Ouverture barrière dépôts
- Etc."

Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 5 Janvier 2026 à 12h00.

Cordialement,

La Direction de la commande publique –achat

[ 12/11/2025 à 16:57:02 ] cctp 11.1.3, il est fait référence pour le RGI à un référentiel et un site gouvernemental inexistant. Pouvez-vous le mettre à jour ?

## Questions / Réponses

[ 17/12/2025 11:27:32 ] Bonjour,  
suite à la question posée par un candidat, ci-après la réponse :  
Le CCTP est mis à jour avec le bon lien.  
<https://www.numerique.gouv.fr/offre-accompagnement/reference-interoperabilite-rgi/>

cordialement,  
la Direction de la commande publique -achat

[ 12/11/2025 à 16:56:04 ] "La matrice 7.2.1 laisse ouverte la possibilité de vente et validation online avec gestion de compte (ABT). Ceci implique avec une connexion permanente imposée avec le serveur RGE pour la distribution. des CB2D normés.  
Cette possibilité nous semble structurante pour le projet avec un impact financier non négligeable associé.  
Pouvez-vous confirmer à quelle date cette possibilité sera levée ?"

[ 18/11/2025 09:49:25 ] Bonjour,  
suite à la question posée par un candidat, ci-après la réponse :  
Cette possibilité reste ouverte dans le cadre du marché, mais l'attention du candidat est attirée sur les cas d'interopérabilité (notamment les intégrations tarifaires existantes dans la gamme) à gérer par le système (tous supports confondus).

Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 5 Janvier 2026 à 12h00.  
Cordialement,  
La Direction de la commande publique –achat

[ 12/11/2025 à 16:55:32 ] Bas de Page 111 du CCTP: le paragraphe "Portables multifonctions" semble être incomplet  
[ 18/11/2025 09:47:13 ] Bonjour,  
Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :  
Il s'agit d'une coquille.

Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 5 Janvier 2026 à 12h00.  
Cordialement,  
La Direction de la commande publique -achat

## Questions / Réponses

[ 07/11/2025 à 16:33:36 ] Bonjour,

Le nombre d'équipements énoncé entre le CCTP et le DPGFBPUDQE met en avant des ordres de grandeur différents.

Ex nombre de valideurs embarqués (mixte et sans contact) : CCTP page 14 = 1169 valideurs ; CCTP page 34 = 997 valideurs ; DPGFBPUDQE classeur DQE\_TF = 1263 valideurs.

De plus, le nombre de véhicules du réseau varie également entre le CCTP page 12 = 301 véhicules ; CCTP page 34 = 281 et le classeur DQE\_TF = prestation d'installations pour 622 véhicules. Est-ce volontaire ? Comment s'explique les écarts ? Merci.

---

[ 28/11/2025 15:37:52 ] Bonjour,

Dans le DQE:

-Le volume de valideurs intègre une hypothèse de pourcentage de pièces de recharge

-La quantités du nombre d'installations a été revue en cohérence avec une hypothèse de renouvellement de parc prise sur la durée du DQE

Cordialement,

[ 07/11/2025 à 16:20:27 ] Bonjour,

Sur le nouveau BPU/DQE publié, certains classeurs ont été retirés. Est-ce volontaire ?

Par ailleurs, il y a un décalage dans les formules sur le classeur DQE-TF, à partir de la cellule D61.

---

[ 24/11/2025 16:30:59 ] Bonjour,

Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :

En raison d'une erreur matérielle, la pièce financière a du être mise à jour.

Les formules ont été vérifiées.

Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 5 Janvier 2026 à 12h00.

Cordialement,

La Direction de la commande publique –achat

---

[ 05/11/2025 à 10:59:19 ] Des annexes telles que la description du matériel sont elles autorisées en complément du mémoire technique pour cadrer au nombre de pages demandé ?

## Questions / Réponses

[ 18/11/2025 09:45:45 ] Bonjour,

Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :  
Oui de telles annexes sont autorisées.

Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 5 Janvier 2026 à 12h00.

Cordialement,

La Direction de la commande publique -achat

[ 04/11/2025 à 12:29:46 ] Bonjour,

Nous avons constaté qu'aucune ligne du BPU ne semble prévue pour le chiffrage des matériels à fournir dans le cas de la mutualisation du pupitre SAE et du pupitre billettique.

Pouvez-vous confirmer si ces matériels (notamment les imprimantes, câblages, supports de fixation, interfaces éventuelles) doivent être inclus dans un poste existant du BPU, ou bien si une ligne spécifique sera ajoutée pour ce besoin ?

[ 28/11/2025 15:33:54 ] Bonjour,

Une nouvelle version du BPU est publiée avec la précision au poste 2.1.11 du BPU-TF et DQE-TF.

Il annule et remplace le précédent.

Cordialement,

[ 30/10/2025 à 13:55:56 ] Où doivent être intégrées les coûts liés aux activités Etudes et Conception des sujets listés lignes 1.3.1 à 1.3.8 du DPGF-TF afin de garantir une parfaite équité de traitement des offres qui seront présentées par les candidats ?

[ 03/11/2025 17:50:36 ] Bonjour,

Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :

Une nouvelle version du BPU sera publiée avec la précision au poste 1.2 de la DPGF-TF.

L'acheteur dépose sur la plateforme un nouveau BPU. Il remplace et annule le précédent.

Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 5 Janvier 2026 à 12h00.

Cordialement,

La Direction de la commande publique -achat

[ 30/10/2025 à 13:54:05 ] Dans le DQE-TF, la formule H5 ne devrait-elle pas pointer vers la case F21 du DPGF-TF au lieu de la case F5 ?

## Questions / Réponses

[ 03/11/2025 17:49:26 ] Bonjour,

Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :

Une nouvelle version du BPU sera publiée. Le prix de la DPGF-TF n'est finalement pas pris en compte dans la formule du DQE, mais sera intégré dans la note de prix.

L'acheteur dépose sur la plateforme un nouveau BPU. Il remplace et annule le précédent.

Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 5 Janvier 2026 à 12h00.

Cordialement,

La Direction de la commande publique -achat

[ 30/10/2025 à 13:53:39 ] CCTP §7.2.1

Quels sont les RACI entre CONDUMENT et le futur titulaire du marché dans le cadre des activités d'intégration (études, conception, tests, etc.) du logiciel de vente DAT dans le matériel CONDUMENT ?

Lien avec 1.2 et 1.3.3 du DPGF-TF.

[ 24/11/2025 16:30:26 ] Bonjour,

Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :

Condument est responsable de fournir un SDK documenté et qualifié, ainsi qu'un support au Titulaire pendant toute la durée des activités d'intégration du logiciel de vente (support technique, fourniture d'outils d'intégration et de tests, correctifs, etc.).

Le Titulaire est responsable de l'intégration : stratégie et réalisation.

Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 5 Janvier 2026 à 12h00.

Cordialement,

La Direction de la commande publique –achat

[ 30/10/2025 à 13:47:31 ] CCTP §7.1

Dans la mesure où le titulaire est responsable de l'intégration du SDK fourni par CONDUMENT et afin de faciliter la construction des offres, pourriez-vous mettre à disposition les ressources techniques et documentaires de Condument pour réaliser les analyses associées ?

## Questions / Réponses

[ 03/11/2025 17:47:36 ] Bonjour,

Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :

Ces documents ne sont pas disponibles à date. Si des choix techniques structurants vous permettant de produire votre offre sont manquants, merci de les détailler dans une nouvelle question.

Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 5 Janvier 2026 à 12h00.

Cordialement,

La Direction de la commande publique -achat

[ 30/10/2025 à 12:48:49 ] En lien avec les références attendues dans le RC §5.1 p9

Est-ce que des références de projets interurbains intégrant un déploiement de plusieurs milliers de véhicules impliquant plusieurs dizaines d'exploitants couvrant un périmètre fonctionnel similaire au présent projet, pourraient être considérés comme de nature et de complexité comparables ?

[ 03/11/2025 17:46:28 ] Bonjour,

Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :

Il faut considérer un nombre de véhicules sur une même opération.

Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 5 Janvier 2026 à 12h00.

Cordialement,

La Direction de la commande publique -achat

[ 30/10/2025 à 12:46:01 ] Dans le RC §5.1 p9 il est écrit :

"Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, pour des projets de taille, nature et complexité comparable au présent projet (supérieur à 300 véhicules), intégrant les dimensions spécifiques : déploiement et transition, openpayment, gestion des recettes, API de distribution."

Aujourd'hui en France de nombreux réseaux similaires et de même nature que celui de Nancy ont un dimensionnement inférieur à ces 300 véhicules demandés. Cette contrainte limite fortement les candidats.

Le dimensionnement du parc véhicules de chacun des différents réseaux à déployer étant inférieur à 300 véhicules, est-il possible d'enlever cette contrainte ou de la baisser à 150 véhicules ?

## Questions / Réponses

[ 03/11/2025 17:45:46 ] Bonjour,

Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :

*Le nombre de véhicules pour les prestations effectuées est modifié à 200 véhicules.*

*L'acheteur dépose sur la plateforme un Règlement de consultation (modification en orange). Il remplace et annule le précédent.*

*Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 5 Janvier 2026 à 12h00.*

*Cordialement,*

*La Direction de la commande publique -achat*

[ 27/10/2025 à 14:47:55 ] Le bordereau de prix requiert une quantité de 4 000 000 de BSC (billets sans contact). Merci de nous indiquer quelle proportion de ces billets doivent être encodés préalablement en usine (par exemple pour vente au casier à bord et chez les dépositaires) et quelle part sera encodée à la vente sur les distributeurs automatiques. Merci de nous indiquer les conditionnements requis (carnets pour conducteurs, rouleaux pour distributeurs automatiques) avec les quantités respectives.

Merci de nous préciser le nombre de visuels différents le cas échéant.

[ 03/11/2025 17:44:56 ] Bonjour,

Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :

*'Le document de prix est mis à jour pour permettre de valoriser distinctement les prix unitaires selon les différents conditionnements. Les hypothèses à ce stade de volume sont les suivantes et reprises dans le DQE-TF :*

- 2,5M en conditionnements pour DAT (bobine ou paravent)*
- 1,5M en conditionnement pour agences/ dépositaires (quantité par boîte à préciser)*
- Deux visuels différents*

*Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 5 Janvier 2026 à 12h00.*

*Cordialement,*

*La Direction de la commande publique -achat*

[ 27/10/2025 à 14:46:31 ] Le CCTP indique que la vente à bord s'effectue uniquement en espèces (hors open payment) mais votre tableau des fonctions par équipement indique la présence d'un TPE à bord sur le pupitre. Pouvez-vous lever cette contradiction svp ?

## Questions / Réponses

[ 03/11/2025 17:43:52 ] Bonjour,

Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :

'Seul le paiement en espèce sera accepté à bord (hors open payment).

Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 5 Janvier 2026 à 12h00.

Cordialement,

La Direction de la commande publique -achat

[ 27/10/2025 à 14:46:12 ] Le CCTP indique une durée de conservation des données de 36 ans. Nous supposons que vous avez voulu dire 36 mois ? Merci pour votre confirmation.

[ 03/11/2025 17:42:53 ] Bonjour,

Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :

Nous confirmons que la durée de conservation des données statistiques est de 36 mois et non 36 ans.

Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 5 Janvier 2026 à 12h00.

Cordialement,

La Direction de la commande publique -achat

[ 27/10/2025 à 14:46:02 ] Le CCAP (article 13) et le CCTP (article 12.1.6.4) divergent sur la durée de garantie : le CCTP prévoit une garantie de 24 mois pour l'ensemble des prestations, alors que le CCAP distingue une garantie générale d'un an et une garantie matérielle de 24 mois.

Pouvez-vous nous confirmer la durée applicable pour la garantie du système fourni ?

[ 03/11/2025 17:42:10 ] Bonjour,

Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :

Une garantie de 24 mois est retenue pour l'ensemble des prestations.

L'erreur matérielle du CCAP sera corrigé en ce sens.

L'acheteur dépose sur la plateforme un nouveau CCAP. Il remplace et annule le précédent.

Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 5 Janvier 2026 à 12h00.

Cordialement,

La Direction de la commande publique -achat

## Questions / Réponses

[ 27/10/2025 à 14:45:52 ] Confirmez-vous que le montant du budget maximal annoncé à 5.5M€ HT correspond au montant du DQE-TF ?

[ 03/11/2025 17:40:35 ] Bonjour,  
Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :

*Nous confirmons.*

*Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 5 Janvier 2026 à 12h00.*

*Cordialement,*  
*La Direction de la commande publique -achat*

[ 27/10/2025 à 14:44:43 ] 8. Planning et phasage

Ref. CCAP §5.2 / AE Annexe 2

Quelle durée de VSR (Validation de Service Régulier) est attendue ?

[ 03/11/2025 17:39:56 ] Bonjour,  
Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :

*La phase 5 VSR est indiquée avec un délai D5 de 3 mois.*

*Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 5 Janvier 2026 à 12h00.*

*Cordialement,*  
*La Direction de la commande publique -achat*

[ 27/10/2025 à 14:36:23 ] 8. Planning et phasage

Ref. CCAP §5.2

Le point T0 correspond-il bien à la notification du marché ?

## Questions / Réponses

[ 03/11/2025 17:39:22 ] Bonjour,

Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :

C'est la mention au chapitre 5.2 Délais d'exécution des prestations du CCAP qui s'applique :

"Pour les prestations comprises dans la DPGF, le délai d'exécution des prestations démarre à compter de la date d'émission de l'OS de démarrage, sauf mention contraire dans l'OS de démarrage."

Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 5 Janvier 2026 à 12h00.

Cordialement,

La Direction de la commande publique -achat

[ 27/10/2025 à 14:35:58 ] 7. Maintenance, garantie et exploitation

Ref. CCTP §15.2

La maintenance préventive doit-elle être réalisée à distance (monitoring) ou sur site ?

[ 03/11/2025 17:38:32 ] Bonjour,

Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :

'Le candidat est libre de proposer une maintenance préventive partiellement à distance, si les modalités de supervision et de réalisation des opérations le permettent. Si une intervention est toutefois nécessaire sur l'équipement et que le candidat souhaite proposer une prise en charge de la manipulation par l'exploitant, le candidat précise le fonctionnement et le RACI entre le fournisseur et l'exploitant afin de garantir le bon fonctionnement des équipements dans le temps.'

Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 5 Janvier 2026 à 12h00.

Cordialement,

La Direction de la commande publique -achat

[ 27/10/2025 à 14:35:30 ] 7. Maintenance, garantie et exploitation

Ref. CCTP §15.1

Les horaires de maintenance doivent-ils être 24/7 ou sur plages ouvrées ?

## Questions / Réponses

[ 03/11/2025 17:37:40 ] Bonjour,

Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :

*La maintenance de base est attendue sur des plages ouvrées.*

*Des prix supplémentaires sur des plages horaires étendues/ astreinte pourraient être demandés.*

*Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 5 Janvier 2026 à 12h00.*

*Cordialement,*

*La Direction de la commande publique -achat*

[ 27/10/2025 à 14:34:59 ] 6. Tarification et gratuité

Ref. CCTP §7.2 / §7.5

Pouvez-vous confirmer que la fonction "code de gratuité conducteur" décrite (activation ponctuelle) est bien à implémenter dans le nouveau système ?

[ 03/11/2025 17:36:46 ] Bonjour,

Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :

*Nous confirmons qu'il est attendu du nouveau système une telle fonctionnalité ou équivalente pour répondre au besoin d'exploitation décrit.*

*Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 5 Janvier 2026 à 12h00.*

*Cordialement,*

*La Direction de la commande publique -achat*

[ 27/10/2025 à 14:34:32 ] 6. Tarification et gratuité

Ref. CCTP §7.5

Le CCTP impose une validation systématique, y compris pour les titres gratuits, puis précise qu'en cas de gratuité généralisée, la validation devient "non obligatoire". Pouvez-vous confirmer quelle règle prévaut ?

## Questions / Réponses

[ 03/11/2025 17:36:04 ] Bonjour,

Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :

'Il s'agit de deux règles distinctes:

-En fonctionnement nominal, des titres gratuits existent et doivent être validés

-En gratuité généralisée (week-end) la validation n'est pas obligatoire

Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 5 Janvier 2026 à 12h00.

Cordialement,

La Direction de la commande publique -achat

[ 27/10/2025 à 14:34:00 ] 5. Open Payment

Ref. CCTP §7.2.4.3

Pouvez-vous préciser si la banque acquéreur sera sélectionnée par la MOA ou par le titulaire ?

[ 03/11/2025 17:35:12 ] Bonjour,

Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :

Il est attendu que le candidat présente une offre avec une banque acquéreur.

Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 5 Janvier 2026 à 12h00.

Cordialement,

La Direction de la commande publique -achat

[ 27/10/2025 à 14:33:32 ] 5. Open Payment

Ref. CCTP §7.2.4

Merci de confirmer que la chaîne d'acquisition bancaire (banque acquéreur, TPE, agréments) est bien fournie par le titulaire.

## Questions / Réponses

[ 03/11/2025 17:34:23 ] Bonjour,

Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :

Nous confirmons.

*Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 5 Janvier 2026 à 12h00.*

Cordialement,

La Direction de la commande publique -achat

[ 27/10/2025 à 14:32:38 ] 4. Données, reporting et entrepôt de données

CCTP §7.8.2

Dans le même cadre, le Titulaire doit-il fournir les licences pour les outils de BI ?

[ 03/11/2025 17:33:39 ] Bonjour,

Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :

*'Les licences incluses dans le forfait sont dimensionnées au chapitre 10.1 Dimensionnement et capacité du système du CCTP.*

*Le prix 4.3 du BPU-TF permet l'ajout d'une licence supplémentaire.*

*Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 5 Janvier 2026 à 12h00.*

Cordialement,

La Direction de la commande publique -achat

[ 27/10/2025 à 14:32:15 ] 4. Données, reporting et entrepôt de données

CCTP §7.8.2

Le CCTP précise que la solution ne doit pas reposer exclusivement sur des outils lourds de type BusinessObjects ou Cognos. Néanmoins, pour pouvoir exploiter ces données dans un outils de Business Intelligence, un Datawarehouse est nécessaire. Faut-il donc prévoir un datawarehouse lors du déploiement, ou doit-on simplement "exposer" les données ?

## Questions / Réponses

[ 03/11/2025 17:32:38 ] Bonjour,

Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :

'La fourniture d'un datawarehouse est demandée au marché.

*Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 5 Janvier 2026 à 12h00.*

Cordialement,

La Direction de la commande publique -achat

[ 27/10/2025 à 14:31:55 ] 4. Données, reporting et entrepôt de données

CCTP §3.2 / §7.8.2

Merci de confirmer que le titulaire n'a pas à fournir le datawarehouse évoqué au §3.2, mais seulement à exposer les données billettiques structurées pour l'alimenter ultérieurement.

[ 03/11/2025 17:31:58 ] Bonjour,

Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :

'Le projet d'Entrepot de données de la métropole du Grand Nancy mentionné au §3.2 est à plus long terme que le déploiement billettique. Dans ce contexte, le titulaire doit fournir un datawarehouse pour répondre aux exigences du marché.

*Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 5 Janvier 2026 à 12h00.*

Cordialement,

La Direction de la commande publique -achat

[ 27/10/2025 à 14:31:29 ] 3. Réseaux et connectivité GSM

Ref. CCTP §6.3 / §9

Pouvez-vous confirmer si les réseaux embarqués (Ethernet, Wi-Fi, switchs, câblage existant) peuvent être réutilisés dans le cadre du nouveau système ? Dans le cas contraire, serait-il possible d'ajouter une ligne spécifique au BPU pour chiffrer leur remplacement ?

## Questions / Réponses

[ 03/11/2025 17:30:46 ] Bonjour,

Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :

Concernant le câblage, les valideurs sont reliés par un système filaire d'ancienne génération (paire cuivre); il convient en effet de prévoir leur remplacement.

La fourniture du cablage nécessaire par configuration est à estimer et chiffrer dans les postes 2.2 du BPU-TF.

Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 5 Janvier 2026 à 12h00.

Cordialement,

La Direction de la commande publique -achat

[ 27/10/2025 à 14:31:03 ] 3. Réseaux et connectivité GSM

Ref. CCTP §6.3

La bande passante limitée (2 Go/mois/routeur) évoquée dans le CCTP est-elle un paramètre fixe ou la Métropole prévoit-elle une augmentation du forfait data ?

[ 03/11/2025 17:30:00 ] Bonjour,

Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :

La bande passante de 2Go/mois/routeur est ce qui est utilisé actuellement. A préciser si ça intègre déjà SAE + bill.

Le candidat justifie le besoin d'augmenter cette capacité et la valeur cible attendue.

Au regard de la justification, la Métropole et son exploitant prendront les mesures nécessaires pour assurer le fonctionnement des différents services.

Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 5 Janvier 2026 à 12h00.

Cordialement,

La Direction de la commande publique -achat

[ 27/10/2025 à 14:30:36 ] 3. Réseaux et connectivité GSM

CCTP §6.3

Les routeurs Acksys existants peuvent-ils être réutilisés pour les flux billettiques ou doivent-ils être remplacés ?

## Questions / Réponses

[ 03/11/2025 17:29:15 ] Bonjour,

Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :

*Les routeurs existants pourront être utilisés pour mettre à disposition flux wifi et 4/5G afin de transmettre les données billettiques.*

*La configuration et l'administration étant gérées par le SAE, il sera nécessaire au moment de la réalisation de fournir les informations de caractéristiques et de routage des flux (routes/QOS) afin qu'ils soient intégrés dans les données de configuration poussées par les applicatifs SAE (modification de l'application SAE embarqué nécessaire).*

*Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 5 Janvier 2026 à 12h00.*

*Cordialement,*

*La Direction de la commande publique -achat*

[ 27/10/2025 à 14:30:10 ] 3. Réseaux et connectivité GSM

Ref. Le CCTP au §6.3 indique qu'"Un diagnostic de connectivité et des éventuelles zones blanches du territoire sera réalisé pour permettre les choix techniques assurant une solution à haut niveau de disponibilité".

Pouvez-vous confirmer ou infirmer que la réalisation complète de ce diagnostic (analyse de couverture GSM/LTE, visites terrain, cartographie des zones à faible connectivité et recommandations techniques associées) est bien incluse dans le périmètre du titulaire

[ 03/11/2025 17:28:31 ] Bonjour,

Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :

*Nous confirmons.*

*Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 5 Janvier 2026 à 12h00.*

*Cordialement,*

*La Direction de la commande publique -achat*

[ 27/10/2025 à 14:29:31 ] 2. Architecture embarquée et pupitres

Ref. CCTP §6.3 / §9

Le CCTP mentionne une mutualisation souhaitée avec le SAE. Confirmez-vous que le titulaire doit intégrer son application billettique sur le pupitre SAE existant, et non fournir un terminal distinct ?

Le CCTP mentionne au §2.4.1 une "Quantité d'équipement à renouveler sur la base du parc actuel" avec un total de 410 pupitres billettiques. Hors, le DQE en fait apparaître 54. Nous comprenons que le delta équivaut au nombre de pupitres SAE que vous souhaitez mutualiser. Pouvez-vous confirmer si notre compréhension est la bonne ?

## Questions / Réponses

[ 03/11/2025 17:27:53 ] Bonjour,

Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :

Nous confirmons les deux points.

Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 5 Janvier 2026 à 12h00.

Cordialement,

La Direction de la commande publique -achat

[ 27/10/2025 à 14:28:41 ] 2. Architecture embarquée et pupitres

CCTP §12.1 / §3.4

Une installation progressive par réseau (Stan/Sub/Sit/PSV) est-elle acceptable ou exigez-vous un basculement simultané ?

[ 03/11/2025 17:26:32 ] Bonjour,

Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :

Un plan de déploiement par réseau est envisageable s'il intègre les contraintes d'exploitation et les éventuels changements tarifaires.

La continuité de service doit être assurée.

Si une phase transitoire pendant laquelle l'ancien et le nouveau système doivent cohabiter, le candidat en précise les modalités.

Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 5 Janvier 2026 à 12h00.

Cordialement,

La Direction de la commande publique -achat

[ 27/10/2025 à 14:28:11 ] Les installations en dépôt devront-elles être effectuées en horaires décalés ou de nuit ? Quelles contraintes d'accès sont à prévoir ?

## Questions / Réponses

[ 03/11/2025 17:22:13 ] Bonjour,

Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :

*Les conditions d'intervention ne sont pas définies à date et seront à coordonner avec le nouvel exploitant qui prendra ses fonctions à partir du 1/01/2027, pour minimiser les impacts sur l'exploitation et permettre un rythme de déploiement suffisant.*

*Le candidat est invité à poser et préciser les hypothèses qu'il considère les plus adaptées pour réaliser une telle opération, en intégrant ses retours d'expériences sur des projets similaires.*

*Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 5 Janvier 2026 à 12h00.*

*Cordialement,*

*La Direction de la commande publique -achat*

[ 27/10/2025 à 14:28:02 ] Quelle sera l'amplitude de mise à disposition des véhicules (par jour / par dépôt / par réseau) pour l'installation embarquée ?

[ 03/11/2025 17:20:50 ] Bonjour,

Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :

*Les conditions d'intervention ne sont pas définies à date et seront à coordonner avec le nouvel exploitant qui prendra ses fonctions à partir du 01/01/2027, pour minimiser les impacts sur l'exploitation et permettre un rythme de déploiement suffisant.*

*Le candidat est invité à poser et préciser les hypothèses qu'il considère les plus adaptées pour réaliser une telle opération, en intégrant ses retours d'expériences sur des projets similaires.*

*Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 5 Janvier 2026 à 12h00.*

*Cordialement,*

*La Direction de la commande publique -achat*

[ 27/10/2025 à 14:27:53 ] Dans le CCTP, au §9, un tableau précise les fonctions attendues par type d'équipement. Que signifie le (x) dans les cellules ? Plus spécifiquement, confirmez-vous que le pupitre billettique doit disposer de la fonction d'impression ?

## Questions / Réponses

[ 03/11/2025 17:19:32 ] Bonjour,

Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :

Le (x) signifie que la fonction est reste à confirmer à ce stade du projet.

*Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 5 Janvier 2026 à 12h00.*

*Cordialement,*

*La Direction de la commande publique -achat*

[ 27/10/2025 à 14:27:40 ] 2. Architecture embarquée et pupitres

Ref.CCTP §7.2 (p.48–50) et §9.3

Le tableau de canaux de distribution (pages 48–50) indique que les titres 1 Voyage / 2 Voyages sont émis sous BSC ou CB2D. Pourquoi le pupitre doit-il alors intégrer une imprimante et un lecteur sans contact ? À quelles fins ces périphériques seront-ils utilisés ?

[ 03/11/2025 17:16:53 ] Bonjour,

Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :

*Une imprimante est nécessaire si l'option de distribution de CB2D non encodé (impression à bord) est retenue (cf. option de la matrice canaux supports au §7.2.1 du CCTP). Le candidat est invité à tenir compte de cette fourniture dans la réponse effectuée. Le lecteur quand lui n'est en effet pas nécessaire.*

*Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 5 Janvier 2026 à 12h00.*

*Cordialement,*

*La Direction de la commande publique -achat*

[ 27/10/2025 à 14:27:09 ] 2. Architecture embarquée et pupitres

Ref. CCTP §6.3

Pour les véhicules non équipés de SAE, faut-il fournir un pupitre billettique complet (avec IHM, lecteur, imprimante) ou une solution légère (tablette ou terminal mobile) ?

## Questions / Réponses

[ 03/11/2025 17:16:02 ] Bonjour,

Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :

Une solution légère déjà éprouvée peut être proposée si elle répond aux besoins exprimés dans le DCE, et notamment aux options de vente à bord encore ouvertes (cf. matrice canaux supports au §7.2.1 du CCTP) Le prix 2.1.7 du BPU-TF couvre ce poste. Une imprimante est nécessaire si l'option de distribution de CB2D non encodé (impression à bord) est retenue (cf. option de la matrice canaux supports au §7.2.1 du CCTP). Le candidat est invité à tenir compte de cette fourniture dans la réponse effectuée. Le lecteur quand lui n'est en effet pas nécessaire.

Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 5 Janvier 2026 à 12h00.

Cordialement,

La Direction de la commande publique -achat

[ 27/10/2025 à 14:26:40 ] 2. Architecture embarquée et pupitres

Ref. CCTP §2.4 / §6.3

Pour la mutualisation des pupitres SAE existants, pouvez-vous préciser les fonctionnalités attendues ? (Ou compléter le tableau du §9 du CCTP en ajoutant une colonne svp)

[ 03/11/2025 17:11:02 ] Bonjour,

Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :

Les fonctionnalités attendues sont :

- Prise de service
- Suivi des courses/itinéraires
- Blocage des valideurs depuis le pupitre
- Supervision et gestion des alarmes
- Vente de titres

Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 5 Janvier 2026 à 12h00.

Cordialement,

La Direction de la commande publique -achat

## Questions / Réponses

[ 27/10/2025 à 14:25:43 ] Ref. CCAP §5.2 / CCTP §3.4

Le CCTP indique que le nouvel opérateur de transport issu de la future DSP prendra son service au 1er janvier 2027, tandis que la mise en service du nouveau système billettique et l'entrée en vigueur de la nouvelle gamme tarifaire sont prévues au 1er août 2027.

Il est par ailleurs précisé que « les travaux et livrables du titulaire devront permettre à l'opérateur entrant de démarrer son intégration dès septembre 2026 ».

Pouvez-vous préciser :

quels travaux ou livrables devront être effectivement disponibles à cette date (environnements de test, documentation technique, interfaces, API, accompagnement, etc.) pour permettre l'intégration du futur exploitant ;

et comment la coordination entre le titulaire et l'opérateur DSP doit être organisée entre septembre 2026 et la mise en service du 1er août 2027, période durant laquelle l'opérateur exploitera encore le système billettique actuel.

---

[ 03/11/2025 17:09:54 ] Bonjour,

Suite à la question posée par un candidat, vous trouverez ci-après la réponse :

*Les livrables concernés sont ceux associés au jalon J2 inter, et notamment ce qui concerne les API de distribution et autres applicatifs permettant au nouvel opérateur transport de mettre en place les canaux digitaux (application mobile et site web).*

*Le nouvel exploitant participera pleinement au suivi et réception des travaux de la nouvelle billettique en tant que futur utilisateur du système : choix de conception, relecture de documents, participation aux tests, pilote du déploiement, etc.*

*Le candidat peut formuler des préconisations quand à l'organisation et gouvernance à mettre en place.*

*Les autres clauses restent inchangées notamment, la date de remise des offres fixée au LUNDI 5 Janvier 2026 à 12h00.*

*Cordialement,*

*La Direction de la commande publique -achat*

---

[ 23/10/2025 à 14:53:27 ] Bonjour,

Nous comprenons à la lecture du nouveau RC que nous devons remettre notre dossier comprenant à la fois la candidature et l'offre en une seule étape avant le 05/01/26, est-ce bien le cas ?

Cordialement,

---

[ 23/10/2025 15:26:16 ] Bonjour,

suite à la question posée par un candidat, ci-après la réponse :

OUI

*cordialement,*

*La Direction de la Commande publique-achat*

## Questions / Réponses

[ 17/10/2025 à 09:51:29 ] Bonjour

Le section 2.1 du RC, stipule une phase de candidature au terme de laquelle les candidats admis à présenter une offre seront sélectionnés.

Pourriez-vous nous clarifier la date d'envoi de la candidature

Pourriez-vous nous clarifier la date d'envoi de l'offre

Actuellement une seule date est fournie (28/11/2025)

Merci

---

[ 17/10/2025 15:31:57 ] Bonjour,

suite à la question posée par un candidat, ci-après la réponse :

*La date limite de réception des candidatures et de l'offre initiale est fixée au : 28 novembre 2025 à 12h.*

*C'est à dire : l'offre initiale est déposée avec les pièces de la candidature. Suite à leur analyse, des candidats seront sélectionnés pour participer à la phase de négociation.*

*Les autres dispositions de la consultation, notamment la date de remise des offres fixée au : 28 novembre 2025 à 12h00 restent inchangées.*

Cordialement,

La Direction de la Commande Publique- Achats

[ 16/10/2025 à 15:39:51 ] Bonjour

De manière à pouvoir vous remettre une offre de qualité, nous sollicitons un report de trois semaines pour la remise de celle-ci.

Vous en remerciant par avance,

Sincères salutations

---

[ 22/10/2025 08:28:50 ] Bonjour,

suite à la question posée par un candidat, ci-après la réponse :

*La Date limite de remise des offres est reportée au 5 janvier 2026 à 12H.*

*L'acheteur a déposé un nouveau règlement de consultation. il remplace et annule le précédent.  
cordialement,*